Corrigé du contrôle d’histoire première : Métropole et colonies à télécharger en PDF

Corrigé du contrôle – Première

Voici le corrigé du contrôle d’histoire de première sur « Métropole et colonies ». Il donne les réponses attendues, le barème et un exemple de rédaction, pour que tu saches où tu as gagné ou perdu des points. Fais d’abord le contrôle dans les conditions d’une évaluation, puis corrige-toi.

Questions

1. Partie 1 – Repères. Définis les mots « protectorat » et « indigénat » et cite un exemple de territoire pour chacun. **(3 pts)**
2. Partie 1 – Date et situe : la prise d'Alger, le traité du Bardo, la capture de Samory, le traité de Fès. **(3 pts)**
3. Partie 1 – Document 4 : nomme les deux fédérations d'Afrique noire et deux protectorats d'Afrique du Nord. **(2 pts)**
4. Partie 2 – Document 1 : présente le document et explique l'argument central de Ferry. **(3 pts)**
5. Partie 2 – Documents 1 et 2 : montre en quoi Clemenceau s'oppose à Ferry. **(3 pts)**
6. Partie 2 – Document 3 : décris l'affiche et explique le message qu'elle délivre sur l'empire. **(2 pts)**
7. Partie 3 – Question problématisée : « Comment la Troisième République justifie-t-elle et organise-t-elle la domination coloniale avant 1914 ? » Rédige une réponse construite d'une trentaine de lignes en t'appuyant sur les documents et sur tes connaissances. **(4 pts)**

Question 1 (3 points)

Un protectorat est un territoire qui garde son souverain. La diplomatie, la défense et le contrôle réel de l'administration reviennent pourtant à la puissance protectrice : c'est le cas de la Tunisie (1881) ou du Maroc (1912). L'indigénat est un régime d'exception qui permet à l'administration de punir sans procès les sujets coloniaux. Il leur impose aussi des obligations (impôt, travail obligatoire). On l'applique en Algérie à partir de 1881, puis on l'étend aux autres colonies. Barème : 1 point par définition, 0,5 par exemple.

Question 2 (3 points)

Prise d'Alger : 5 juillet 1830, en Algérie. Traité du Bardo : 12 mai 1881, qui établit le protectorat de Tunisie. Capture de Samory : 29 septembre 1898, dans le haut Niger (Afrique de l'Ouest). Traité de Fès : 30 mars 1912, qui établit le protectorat du Maroc. Barème : 0,75 par événement (date et lieu).

Question 3 (2 points)

Les deux fédérations sont l'Afrique-Occidentale française (AOF, 1895) et l'Afrique-Équatoriale

française (AEF, 1910). Les deux protectorats sont la Tunisie et le Maroc. Barème : 0,5 point par bonne réponse.

Question 4 (3 points)

Le document est un extrait du discours que Jules Ferry, ancien président du Conseil, prononce le 28 juillet 1885 à la Chambre des députés. Il intervient à l'occasion du débat sur les crédits pour Madagascar (1 point). L'argument central est que les « races supérieures » ont un droit sur les « races inférieures », parce qu'elles ont un devoir de les civiliser (1 point). Ferry l'oppose à ceux qui invoquent la Déclaration des droits de l'homme en faveur des peuples africains (1 point).

Question 5 (3 points)

Clemenceau reprend presque mot pour mot la thèse de Ferry, qu'il juge inacceptable (1 point). Il en fait la critique : il y voit une guerre menée contre des peuples pour les « convertir de force » à la civilisation (1 point). De plus, il rappelle que les Allemands avaient eux aussi « démontré scientifiquement » l'infériorité de la race française en 1870. Cela retourne l'argument contre son auteur (1 point).

Question 6 (2 points)

L'affiche de Dransy (1931) montre une femme noire souriante qui lève un grand drapeau tricolore, devant des bâtiments africains et un temple d'Asie (1 point). Elle donne une image joyeuse et exotique de l'empire et suggère l'attachement des colonisés à la France. C'est un message de propagande destiné à attirer le public à l'Exposition coloniale (1 point).

Question 7 (4 points) – rédaction modèle

La Troisième République conquiert la plus grande partie de son empire entre 1880 et 1912, et elle justifie cette domination par un discours qui contredit en partie ses principes. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, la France est déjà présente en Algérie (1830). Puis, sous l'impulsion de Jules Ferry et du parti colonial, elle impose des protectorats (Tunisie 1881, Annam et Tonkin 1883-1884, Maroc 1912).

Elle crée aussi l'AOF (1895) et l'AEF (1910), annexe Madagascar (1896) et capture Samory (1898). Pour légitimer ces conquêtes, les républicains invoquent les débouchés économiques, la grandeur nationale et surtout la « mission civilisatrice ». Ferry affirme en 1885 que les « races supérieures » ont un devoir envers les autres. Clemenceau conteste cette thèse dès l'époque, car il y voit la primauté de la force sur le droit.

Les nationalistes, eux, reprochent à Ferry de détourner la France de l'Alsace-Lorraine. Pourtant, dans les faits, les colonisés restent des sujets. Ils sont soumis à l'indigénat, aux prestations de travail et à l'impôt, sans droit de vote, et on réprime durement leur résistance, comme celle d'Abd el-Kader ou de Samory. La République cherche à faire accepter ce système à la métropole par l'école, la presse et les expositions, comme celle de 1931. L'empire repose donc sur une contradiction entre l'universalisme proclamé et l'inégalité imposée. Barème : 1 point pour l'introduction et la problématique, 1 point pour les faits (dates, conquêtes), 1 point pour la justification et les critiques. Enfin, 1 point pour la maîtrise de la langue et la conclusion.